

SOMMAIRE :

1.	RÉSILIENCE EN QUELQUES LIGNES	3
2.	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION	3
2.1.	Une opération multidomaines	4
2.2.	Un engagement en complément des autres moyens de l'État	5
3.	MOYENS MIS EN ŒUVRE	6
3.1.	Le Service de santé des armées pleinement impliqué	7
3.2.	Participer activement au désengorgement des zones les plus lourdement frappées par le coronavirus	8
3.2.1.	<i>L'EMR SSA</i>	8
3.2.2.	<i>Le dispositif MORPHEE de l'Armée de l'Air</i>	9
3.2.3.	<i>Le porte-hélicoptères amphibie Tonnerre</i>	11
3.2.4.	<i>Le NH90 Caïman de l'armée de Terre</i>	12
3.2.5.	<i>La solidarité européenne via l'opération Résilience</i>	13
3.3.	L'appui à la population et aux autorités civiles outremer	15
4.	LES ARMÉES CONTINUENT A OPÉRER ET A SE PREPARER POUR PROTEGER LES FRANÇAIS	16
5.	CHRONOLOGIE	17

1. RÉSILIENCE EN QUELQUES LIGNES

Lancée le 25 mars 2020, l'opération « Résilience » constitue la contribution des armées à l'engagement interministériel contre la propagation du COVID-19.



Avec « Résilience », les armées s'engagent dans l'ensemble des secteurs où elles peuvent apporter un soutien aux autorités civiles, en adaptant leur action aux contextes locaux et dans le cadre d'un dialogue permanent avec les autorités civiles.

« Résilience » est une opération militaire inédite, dédiée au soutien des services publics et des Français dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection, en métropole et outre-mer, tout en prenant

en compte la nécessité de poursuivre les opérations au profit de la sécurité des Français, sur le territoire national, dans les airs, sur les mers, dans l'espace cyber, comme sur les théâtres extérieurs.

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

La lutte contre l'épidémie de « COVID-19 » sur le territoire national est un combat qui s'inscrit dans le temps long, et dans lequel le ministère des Armées est activement engagé.

L'opération « Résilience » qui constitue la contribution des armées à l'engagement interministériel contre la propagation du COVID-19, a été déclenchée au titre du contrat opérationnel de protection du territoire national, décrit dans le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale.



Elles mobilisent toutes les armées, directions et services. Son organisation s'appuie principalement sur les zones de défense et les forces de souveraineté.

L'opération « Résilience » est distincte de l'opération « Sentinelle », qui est une opération centrée sur la lutte contre le terrorisme militarisé.

2.1. Une opération multidomaines

Les militaires de l'opération « Résilience » pourront apporter leur concours et leur savoir-faire aux autorités civiles dans plusieurs domaines :

- **le domaine sanitaire** : en complément de ce qu'accomplit déjà le personnel médical des établissements militaires du Service de Santé des Armées (SSA), les armées participent activement au désengorgement des zones les plus lourdement frappées par le coronavirus, à travers l'élément militaire de réanimation (EMR-SSA) à Mulhouse bien sûr, mais aussi le transport médical comme le font les moyens de l'armée de Terre (NH90 Caïman), de la Marine nationale (PHA Tonnerre), et de l'armée de l'Air (Morphée) ;
- **le domaine logistique**, via le transport de fret aérien, terrestre, ou maritime, la mise à disposition d'emprises, ou l'affectation d'experts logistiques auprès des autorités civiles et sanitaires pour les appuyer dans ce domaine clef de la lutte contre le coronavirus ;
- **le domaine protection** : les militaires de l'opération « Résilience » peuvent assurer la protection de sites sensibles militaires et civils, ainsi que des missions de surveillance et de présence dissuasive en appui des forces de sécurité intérieure à titre d'exemple. Les armées n'ont cependant pas vocation à participer directement aux mesures de respect du confinement.



2.2. Un engagement en complément des autres moyens de l'État

Avec « Résilience », il s'agit pour les armées de s'engager directement au profit de la population en complétant le dispositif interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre. Cette opération contribue ainsi à la réponse gouvernementale, sous la responsabilité des Préfets, aux côtés du personnel hospitalier, des administrations civiles et des autres opérateurs.

Les armées ne sont donc pas leader, mais contribuent avec leurs moyens lorsque ceux des autres services de l'État sont Insuffisants, Inexistants, Indisponibles ou Inadaptés pour répondre au besoin (Règle dite des « 4 I »).

Cette opération militaire inédite est dédiée au soutien des services publics et des Français dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection. Les armées s'engageront dans l'ensemble des secteurs où elles pourront apporter un soutien à la continuité de l'État.



3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

La crise sanitaire sans précédent à laquelle la France fait face exige l'engagement de tous. Le concours des armées en ces temps difficiles pour la Nation est non seulement naturel, mais surtout indispensable.

Avec l'opération « Résilience » qui englobe l'ensemble des contributions militaires, les armées se réorganisent localement pour appuyer au mieux la réponse gouvernementale, en métropole et en outre-mer.

Le ministère des Armées est pleinement mobilisé, comme l'ont montré, ces derniers jours, plusieurs évacuations médicalisées par voies aérienne et maritime, ainsi que le déploiement de l'Élément Militaire de Réanimation, qui soulage l'hôpital de Mulhouse très durement éprouvé.

Le volume de militaires qui participent à l'opération « Résilience » n'est pas une donnée fixe. Les missions et le personnel affecté seront définis en fonction des besoins exprimés comme des effets à atteindre, des capacités des armées, et de leurs impératifs opérationnels.



3.1. Le Service de santé des armées pleinement impliqué

Le Service de santé des armées (SSA) est pleinement impliqué dans le dispositif depuis le déclenchement du Stade 1. Tous les établissements hospitaliers du SSA, conformément aux consignes du MSS, sont passés en Plan Blanc, dispositif hospitalier destiné à réagir aux crises sanitaires de grande ampleur.



L’HIA Bégin (Paris), établissement de première ligne, fut l’un des premiers établissements de la liste des établissements de santé habilités à recevoir des patients atteints du COVID-19. Les HIA Percy (Paris), Sainte-Anne (Toulon), Laveran (Marseille), et Clermont-Tonnerre, sont également pleinement mobilisés reçoivent aussi désormais des patients.

Le passage au stade épidémique a mobilisé l’ensemble du système de santé français. À ce titre, les autres HIA (Metz, Lyon et Bordeaux) participent aux prises en charge et accueillent également, selon leurs capacités et les besoins de la santé publique, des patients de médecine générale atteints du COVID-19.

Ces HIA étaient par ailleurs mobilisés dès la première heure de la crise, à travers les partenariats civilo-militaires qui amènent le SSA à avoir des professionnels de santé insérés dans des hôpitaux civils.

3.2. Participer activement au désengorgement des zones les plus lourdement frappées par le coronavirus

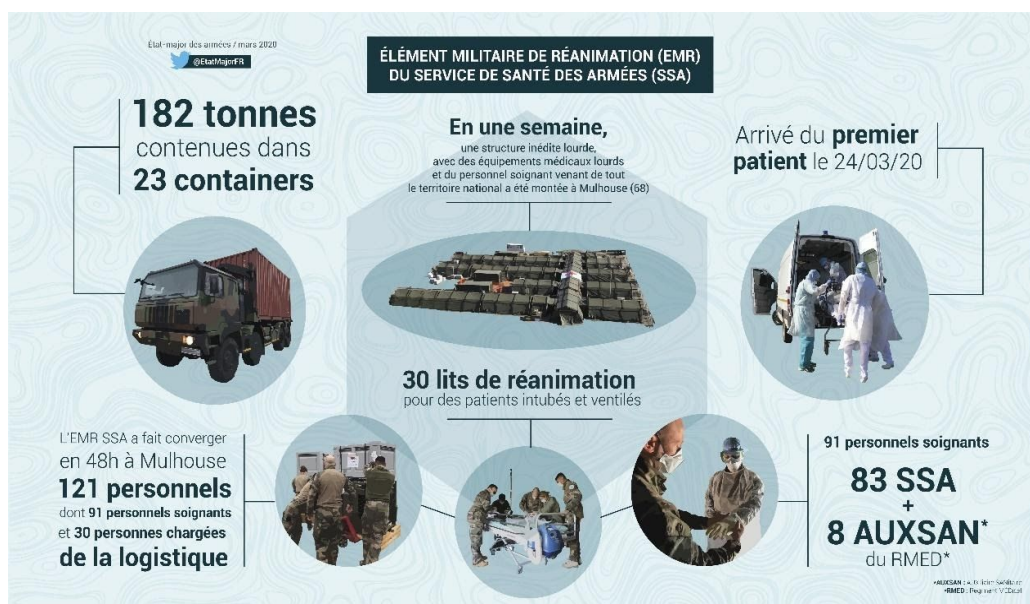
3.2.1. *L'EMR SSA*



Le Service de Santé des Armées (SSA), avec le soutien du régiment médical de l'armée de Terre, a créé et déployé à proximité de l'hôpital de Mulhouse un Élément Militaire de Réanimation (EMR-SSA), structure médicale modulaire sous tente d'une capacité 30 lits de réanimation qui permet la prise en charge de patients atteints du COVID-19.



L'EMR-SSA est armé par 121 personnels, dont 91 du SSA et 30 du RMED. Le personnel soignant comporte une quinzaine de médecins, dont 10 anesthésistes/réanimateurs, des infirmiers et aide-soignants, mais également des kinésithérapeutes et des ingénieurs biomédicaux pour le soutien médical.



Le régiment médical (RMED) de La Valbonne est une unité de l'armée de Terre qui dispose d'une expertise logistique permettant de répondre aux besoins des spécialistes du SSA en énergie, moyen de liaison, alimentation, protection, et soutien vie en campagne, avec le soutien du poste de commandement de force logistique et du commandement de la logistique des forces terrestres.

Le RMED a ainsi été projeté dans un premier temps à Chateau (près d'Orléans) auprès de la Direction des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA) pour procéder à la préparation, au montage et à la qualification de l'infrastructure imaginée par le SSA.

3.2.2. Le dispositif MORPHEE de l'Armée de l'Air

Depuis le 17 mars, à la demande de Florence Parly, les armées ont mis en alerte sur la base aérienne 125 d'Istres, le MOdule de Réanimation pour Patient à Haute Élongation d'Évacuation « MORPHEE », qui permet de transporter sur de longues distances, et dans des conditions de prise en charge adaptées, jusqu'à six patients lourds atteints du COVID-19. Ce module peut être mis en œuvre sur les avions A330 Phénix et C135FR de l'Armée de l'air.

Nouvel avion polyvalent livré à l'Armée de l'air en octobre 2018, l'A330 Phénix assure la permanence de la mission de dissuasion nucléaire par sa capacité à ravitailler sa composante aéroportée. Et, parce qu'il n'est pas exclusivement dédié à cette mission (dualité), sa mission principale consiste également à ravitailler les avions de chasse dans leurs missions conventionnelles (qu'elle soit d'entraînement, de projection de puissance ou en opérations extérieures) et à assurer le transport stratégique de passagers et de fret.



Conçue pour le soutien des militaires déployés hors métropole, notamment en opérations extérieures, la capacité MORPHEE permet actuellement de participer au transfert des personnes gravement atteintes par le COVID-19 depuis les hôpitaux métropolitains les plus saturés pour faciliter leur prise en charge dans des structures plus libres, en lien avec la Direction générale de la Santé. Cette configuration a ainsi été déployée pour la première fois en métropole et sur l'A330 Phénix.



Le dispositif MORPHEE, opérationnel depuis 2006, a été utilisé pour la première fois au Kosovo en 2008 et a depuis servi à cinq reprises, au Kosovo et en Afghanistan. Véritable capacité stratégique, il permet à tout moment d'assurer l'évacuation simultanée d'une dizaine de blessés graves depuis une zone d'opération n'importe où dans le monde jusqu'à la métropole pour sa prise en charge dans un hôpital militaire.

[Dans le contexte du COVID-19, le module est mis en œuvre par 20 personnes : 6 membres d'équipage et 14 membres du Service de santé des armées \(SSA\) pour la prise en charge des malades, dont 2 infirmiers convoyeurs.](#)

3.2.3. Le porte-hélicoptères amphibie Tonnerre

[Le porte-hélicoptères amphibie Tonnerre](#) a été le premier PHA immédiatement mobilisé, car disponible à quai à Toulon. Il a su reconfigurer ses capacités en moins de 48 h pour pouvoir réaliser la mission de transfert sanitaire de la Corse vers les hôpitaux de la métropole.



À leur arrivée à Marseille, en coordination avec le ministère des Solidarités et de la Santé, les patients ont été transférés dans les établissements de santé de la région Provence Alpes Côte d'Azur pouvant les accueillir.

Pour cette mission, les capacités médicales du PHA ont été adaptées afin de pouvoir accueillir des patients, en et hors réanimation, et le *Tonnerre* a été configuré pour transporter des malades confinés, avec prise en charge sanitaire.



3.2.4. Le NH90 Caïman de l'armée de Terre



Après avoir mené une phase d'expérimentation et de certification en coordination avec le SAMU et les autorités sanitaires, l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), appuyée par le 2^e régiment de dragons, a mis en place une procédure de transfert de patients infectés par le Coronavirus à bord de l'hélicoptère de manœuvre [NH90 Caïman de l'armée de Terre](#).

La soute des CAIMAN ainsi configurée peut accueillir deux patients en réanimation, pour un transfert sur plusieurs centaines de kilomètres. Les patients seront accompagnés pendant le transfert par des équipes du SAMU, dont l'équipement (brancards, oxygène...) est arrimé dans l'hélicoptère. Le personnel militaire qui armera la soute est muni d'équipement de protection fourni par le SAMU, tandis que le poste de pilotage est séparé de la soute par un dispositif de protection mis en place par les équipes spécialisées NRBC du 2^e régiment de dragons.

La première mission a été réalisée par le 1^{er} régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg qui a assuré, sous le contrôle opérationnel de l'officier général de zone de défense et de sécurité Est, le transfert de patients depuis Mulhouse vers un centre hospitalier situé à Essen, en Allemagne.



Le 1er régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg devrait être le premier à assurer le transfert de patients depuis Mulhouse vers un autre centre hospitalier qui sera défini en lien avec la direction générale de la Santé.

Hélicoptère multi-missions biturbine européen de transport militaire de la classe des 11 tonnes. Polyvalent et à la pointe de la technologie, le Caïman se décline en 2 versions : TTH (transport tactique, équipe l'armée de Terre) et NFH (lutte anti-surface et anti-sous-marine, équipe la Marine nationale).

3.2.5. La solidarité européenne via l'opération Résilience

Le ministère des Armées, pour répondre aux besoins exprimés par le ministère de la Santé et des Solidarités, active également la solidarité européenne dans le domaine de la défense.

Ainsi, l'Armée de l'air allemande a mis à disposition de l'EATC (European Air Transport Command), un A400M du Lufttransportgruppe 62, pour transférer deux patients depuis Strasbourg vers Ulm, le dimanche 29 mars, via l'aéroport de Stuttgart, après avoir



conduit une mission d'évacuation médicale de Bergame (Italie) vers Cologne (Allemagne) pour soulager les hôpitaux de Lombardie. L'Allemagne fournit pour ces vol le personnel de santé, et l'équipement.

L'EATC, basé à Eindhoven aux Pays-Bas, est le fruit d'un projet initié en 1999 par le couple franco-allemand rapidement rejoint par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Espagne et l'Italie. Il rassemble les moyens aériens de transport de ces sept pays, selon une logique de mutualisation et de partage qui vise à permettre un emploi optimisé des aéronefs.

Par ailleurs, des hôpitaux allemands et suisses accueillent des patients français, évacués grâce aux hélicoptères des forces armées françaises.

3.3. L'appui à la population et aux autorités civiles outremer

Comme en métropole, les autorités civiles pourront compter sur l'appui des armées dans leur lutte contre l'épidémie de coronavirus. Les militaires des Régiments du Service militaire adapté ont en outre été placés sous le commandement opérationnel des commandants supérieurs des forces de souveraineté.



Par ailleurs, les armées ont décidé de déployer deux PHA dans les outre-mer. La Marine nationale possède une expertise dans la conduite d'opérations d'évacuation et d'assistance aux populations en détresse.

Ainsi, le [PHA Mistral](#) a immédiatement réorienté sa mission vers Mayotte et La Réunion qu'il doit atteindre début avril. Grâce à ses capacités, il pourra une fois sur sa zone d'action participer à du transport de fret humanitaire, fournir un élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM) ou de secours, projeter de forces de sécurité ou encore être utilisé comme hôpital de délestage, à la condition de bénéficier d'un renfort sanitaire pour armer l'hôpital.

Le [PHA Dixmude](#) tout juste rentré d'une mission en Méditerranée Orientale va se préparer pour rejoindre la zone Antilles-Guyane qu'il espère atteindre vers le 14 avril. Il pourrait livrer du fret, soulager les hôpitaux en fonction de sa configuration, projeter des forces de sécurité entre les départements de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane.

Le *Tonnerre*, le *Mistral* et le *Dixmude* sont les 3 PHA de la Marine nationale. Grâce à ces bâtiments polyvalents, la Marine est capable de mener des opérations de gestion de crise, de transport ou encore d'évacuation sanitaire et de soutien médical par des moyens amphibies et aéromobiles, en intégrant à bord des éléments de forces interarmées et sanitaires, militaires et civiles.

4. LES ARMÉES CONTINUENT A OPÉRER ET A SE PRÉPARER POUR PROTÉGER LES FRANÇAIS

Résolument engagées dès le début pour apporter leur soutien à la Nation dans la lutte contre le coronavirus, les armées, au titre de cette opération, mettent leurs moyens et savoir-faire à disposition des autorités civiles, tout en continuant à protéger la Nation à travers leur engagement sur le territoire national comme en opération extérieure.

Dans les circonstances exceptionnelles de la crise liée au coronavirus, les armées, directions et services restent mobilisés pour assurer la permanence des missions essentielles à la sécurité des Français. Il s'agit notamment de la dissuasion nucléaire, en mer et dans les airs, de la lutte contre le terrorisme en opération extérieure (opérations Barkhane, Chammal) et sur le territoire national (opération Sentinelle), de la protection de notre espace aérien, de nos satellites, de la surveillance et la sauvegarde maritimes ou encore de la lutte contre les trafics.

Ainsi, près de 40 000 militaires français sont déployés au quotidien au profit de la sécurité de la France et des Français, sur le territoire national comme en OPEX, mais également 12 000 pompiers militaires mis pour emploi par le ministère de l'Intérieur.

Le maintien de ces activités s'effectue en prenant en compte toutes les mesures strictes et rigoureuses de précaution face au risque de contamination, qui sont adaptées aux contraintes locales, nécessairement variables, que l'on soit sur le terrain, en garnison, sur base navale ou aérienne, sur un navire ou dans un aéronef. Pour chacune de ces unités, les mesures « barrière » nécessaires pour protéger les unités sont appliquées. Elles concernent la vie courante et l'exercice des missions (distanciation sociale), les mesures d'hygiène dans les lieux communs, l'organisation de la vie en collectivité ainsi que la surveillance de l'état de santé du personnel, en lien avec les échelons locaux du service de santé.

Enfin, dans le contexte actuel et en application des mesures du ministère des Solidarités et de la Santé, pour limiter la propagation du COVID-19, des plans de continuité d'activité ont été déclinés dans chaque armée, au sein de chaque unité pour assurer l'ensemble des missions essentielles à la protection de nos citoyens. Nos armées s'organisent pour toujours être prêtes et professionnelles.

Afin de freiner la propagation du virus, le ministère applique donc très rigoureusement en interne les mesures de prévention du MSS. Il adapte son organisation et ses activités afin de poursuivre ses missions de défense et de protection de la Nation et des Français (déploiement du télétravail, suspension des rassemblements, y compris dans le cadre du sport ou des traditions, fonctionnement avec alternance des équipes, fermeture des écoles académiques et report de toutes les activités non opérationnelles, etc.).

D'une façon générale, un fonctionnement permettant des relèves tous les 15 jours est privilégié où ce régime est compatible avec la mission (ex : les bâtiments au port base et les entités de la Marine basées à terre [état-major ou centres d'expertise] ont adopté un fonctionnement par bordées allant jusqu'à 15 jours).

5. CHRONOLOGIE

18 mars :

- 18 mars : Premier vol réalisé par les avions de l'Armée de l'air (AA) entre Istres et Mulhouse, pour transférer 6 patients vers les Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) Laveran, à Marseille, et Saint-Anne, à Toulon.
- Livraison de 5 millions de masques MINARM au MINSANTE

21 mars :

- Déploiement de l'Élément militaire de réanimation du Service de santé des armées (EMR-SSA) à proximité du Centre Hospitalier Émile Muller de Mulhouse, grâce au soutien du Régiment médical de l'armée de Terre (RMED)
- Deuxième rotation d'un A330 Phénix en configuration MORPHEE (AA) réalisée entre Mulhouse et Bordeaux (6 patients pris en charge par le CHU de Bordeaux).

Entre le 21 et le 23 mars :

- Le porte-hélicoptères amphibie (PHA) Tonnerre de la Marine nationale, renforcé de personnels et de moyens sanitaires du Service de santé des Armées (SSA), ainsi que de personnels soignants civils, a évacué 12 patients dont 6 en réanimation, depuis Ajaccio, en Corse, vers Marseille
- Réception de masques et livraison à Toulouse par le 1er RTP et le 14e RISLP

24 mars :

- Prise en charge du premier patient au sein de l'EMR
- Troisième rotation MORPHEE pour transférer 6 patients de Mulhouse vers les CHU de Brest et Quimper
- Fourniture de 50 lits picots pour Préfecture 64

25 mars :

- Montage de tentes pour le CHU Saint-Pierre de la Réunion par le RSMA-R
- 2 logisticiens du 2^e RIMa viennent en aide pour la gestion des stocks de l'hôpital du Mans
- Transport de masques en régions Auvergne et Rhône-Alpes par les 7e RMAT et RMED
- Stockage et distribution de masques et de gel aux Antilles par les FAA



26 mars :

- Appui aux FSI pour l'arrivée du TGV médicalisé à Angers par EG

27 mars :

- 4e rotation MORPHEE réalisée entre Mulhouse et Bordeaux (6 patients pris en charge par le CHU de Bordeaux)
- Fourniture de 3 tentes pour l'hôpital de Cayenne par les FAG
- Distribution de produits de 1res nécessités à la population de Mayotte par le DLEM
- Engagement du PHA Mistral pour l'océan Indien

28 mars :

- Premiers transferts par NH90 Caïman pour désengorger les hôpitaux du Grand Est :
 - o depuis Metz vers Essen, en Allemagne, dans la matinée ;
 - o depuis Mulhouse vers Genève, en Suisse, dans l'après-midi ;
 - o depuis Vesoul vers Clermont-Ferrand en soirée.

29 mars :

- Accueil de patients arrivés par TGV au HIA Robert Picqué.
- Transfert par un A400M allemand mis à disposition de l'EATC de 2 patients de Strasbourg vers Stuttgart.
- Transferts par NH90 Caïman pour désengorger les hôpitaux du Grand Est :
 - o Depuis Besançon vers Grenoble dans la matinée
 - o depuis Metz vers Essen, en Allemagne, dans la matinée ;
 - o depuis Besançon vers Clermont-Ferrand dans l'après-midi.

